



DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE CAUMONT

ARRETE DE CIRCULATION N° 26-2024

Travaux branchement ENEDIS – rue de l'église – du 20 mai au 30 juin 2024

Le Maire de la Commune de CAUMONT,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L2212-2 et L 2213-1,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation de veiller à la sécurité des usagers,

Considérant l'intervention de l'entreprise SAS Team Réseaux, représentée par Monsieur HAYET Mathieu, sise à Dardilly (69134) ;

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux de branchement Enedis, rue de l'église, la circulation sera perturbée du 20 mai au 30 juin 2024, avec une fermeture de route le mercredi 29 mai 2024.

Article 2 : La déviation et la signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- A l'entreprise

Fait à CAUMONT, le 16 mai 2024,
Le Maire,
Sylvain BONENFANT

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr